

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALEDONIE

Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA

Site Internet : www.douane.gouv.nc

Plan de classement :

Affaire suivie par : Valérie BIBERT

Téléphone : (687) 26.53.00

Courriel: pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf :

2 0 0 0 1 2 9 6

Nouméa, le 19 AOUT 2020

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : Convention de Washington en Nouvelle-Calédonie. Mise à jour des annexes I, II et III de la CITES.

Mesdames et messieurs les opérateurs sont informés que l'arrêté n° 2019-1181/GNC du 30 avril 2019 définissant les annexes I, II et III de la Convention de Washington (CITES) pour la Nouvelle-Calédonie est abrogé et remplacé par l'arrêté n° 2020-1121/GNC du 4 août 2020.

Cet arrêté est publié au JONC n° 9985 du 13 août 2020.

Les modalités d'obtention et de présentation des permis ou certificat CITES, définies par l'avis aux opérateurs n° 19001369 du 19 août 2019, restent inchangées.

Le directeur régional,



Denis GILIGNY